

Le Brevet Informatique et Internet

Le B2i

A/ Qu'est-ce que le B2i ?

Une marque déposée

"Le 5 décembre 2000, le ministère de l'Éducation nationale a déposé "B2i - Brevet informatique et Internet" comme marque à l'Institut National de la Propriété industrielle. Cette marque désigne et spécifie les compétences devant être acquises pour obtenir la délivrance du brevet et protège de toute utilisation qui induirait en erreur le public sur la nature, les caractéristiques et l'esprit du B2i ®. L'utilisation de cette marque est conditionnée selon un règlement."

Une attestation de compétences (et non un diplôme)

Les B2i ® constituent des attestations de compétences développées par les élèves tout au long de leur cursus lors d'activités intégrant les TIC dans le cadre de l'enseignement scolaire."

Circulaire n°2005-135 du 9 septembre 2005

B/ Objectifs du B2i

Pour une égalité des chances dans la société de l'information

"Les technologies de l'information et de la communication (TIC) font désormais partie du paysage économique, social, culturel et éducatif. Elles sont largement utilisées tout au long de la vie professionnelle et privée. Il appartient à l'École de faire acquérir, par chaque élève, les compétences lui permettant d'utiliser de façon réfléchie et efficace ces technologies et de contribuer à former ainsi des citoyens autonomes, responsables, doués d'esprit critique.

BO n°42 du 16/11/2006 (encart)

C/ Deux niveaux de compétences

Le niveau 1 : il vérifie l'acquisition des compétences à l'issue de l'école primaire.

Le niveau 2 : il vérifie l'acquisition des compétences à l'issue du collège.

Le brevet informatique et Internet précise **un bagage minimum commun** mais ne fixe pas de limite à l'utilisation des outils informatiques. Il n'est donc pas exclu que d'autres compétences, non spécifiées dans le brevet, puissent être acquises lors de l'utilisation de produits multimédias que justifierait le projet pédagogique de la classe ou de l'école.

D/ 5 domaines de compétences

- **S'approprier un environnement informatique de travail**
- **Adopter une attitude responsable**
- **Créer, produire, traiter, exploiter des données**
- **S'informer, se documenter**
- **Communiquer, échanger**

1) S'approprier un environnement informatique de travail

- 1.1) Je sais désigner et nommer les principaux éléments composant l'équipement informatique que j'utilise et je sais à quoi ils servent.
- 1.2) Je sais allumer et éteindre l'équipement informatique ; je sais lancer et quitter un logiciel.
- 1.3) Je sais déplacer le pointeur, placer le curseur, sélectionner, effacer et valider.
- 1.4) Je sais accéder à un dossier, ouvrir et enregistrer un fichier.

CAPACITES

L'élève doit être capable de :

- identifier la fonction des différents éléments composant l'environnement informatique.
- démarrer et arrêter les équipements et les logiciels.
- Utiliser des dispositifs de pointage et de saisie (souris, clavier, stylet...)
- se déplacer dans une arborescence.

2) Adopter une attitude responsable

- 2.1) Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC de mon école.
- 2.2) Je respecte les autres et je me protège moi-même dans le cadre de la communication et de la publication électronique.
- 2.3) Si je souhaite récupérer un document, je vérifie que j'ai le droit de l'utiliser et à quelles conditions.
- 2.4) Je trouve des indices avant d'accorder ma confiance aux informations et propositions que la machine me fournit.

CAPACITES

L'élève doit être capable de :

- appliquer les règles élémentaires d'usage de l'informatique et de l'Internet.
- faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement.
- participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.

3) Créer, produire, traiter, exploiter des données

- 3.1) Je sais produire et modifier un texte, une image ou un son.
- 3.2) Je sais saisir les caractères en minuscules, en majuscules, les différentes lettres accentuées et les signes de ponctuation.
- 3.3) Je sais modifier la mise en forme des caractères et des paragraphes.
- 3.4) Je sais utiliser les fonctions copier, couper, coller, insérer, glisser, déposer.
- 3.5) Je sais regrouper dans un même document du texte ou des images ou du son.

CAPACITES

L'élève doit être capable de :

- créer, de produire un document numérique et de le modifier.
- organiser dans un même document des médias différents (textes, image ou son), issus d'une bibliothèque ou de sa propre composition.

4) S'informer, se documenter

- 4.1) Je sais utiliser les fenêtres, ascenseurs, boutons de défilement, liens, listes déroulantes, icônes et onglets.
- 4.2) Je sais repérer les informations affichées à l'écran.
- 4.3) Je sais saisir une adresse Internet et naviguer dans un site..

CAPACITES

L'élève doit être capable de :

- consulter un document à l'écran
- identifier et trier des informations dans un document.
- utiliser les fonctions de base d'un navigateur.
- effectuer une recherche simple.

5) Communiquer, échanger

- 5.1) Je sais envoyer et recevoir un message.
- 5.2) Je sais dire de qui provient un message et à qui il est adressé.
- 5.3) Je sais trouver le sujet d'un message.
- 5.4) Je sais trouver la date d'envoi d'un message.

CAPACITES

L'élève doit être capable de :

- envoyer et recevoir un message, un commentaire.
- découvrir différentes situations de communication en mode direct ou différé.

E/ Évaluation

Modalités : fixées par l'arrêté du 14 juin 2006, au [BO n° 29 du 20/07/2006](#)

Un travail régulier tout au long de la scolarité

"L'évaluation des compétences du brevet informatique et Internet fait l'objet d'un travail régulier tout au long de la scolarité à chaque niveau."

Dans le cadre des horaires et des programmes

"L'évaluation des connaissances, capacités et attitudes des élèves s'effectue dans le cadre des horaires et des programmes d'enseignement en vigueur. En vue de la délivrance de ces attestations, une feuille de position par niveau est utilisée pour chaque élève. À la demande de l'élève, tout enseignant valide progressivement la feuille de position relative à l'un des niveaux susmentionnés. **Tous les enseignants sont susceptibles de contribuer à la validation de ces compétences.**

F/ Feuilles de position

Les modèles de feuilles de position peuvent être téléchargés à partir des sites :

- EduSCOL, à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/D0053/accueil.htm>
- EducNet, à l'adresse : <http://www.educnet.education.fr/b2i/>.

Seules ces feuilles de position permettent de délivrer le B2i, mais afin d'en faciliter l'appropriation par les élèves, les équipes pédagogiques peuvent élaborer d'autres documents explicitant les compétences attendues."

G/ Délivrance des attestations

Le B2i est acquis lorsque **80%** des items sont validés et qu'au moins **la moitié des items de chacun des domaines est validé**.

L'attestation est délivrée par le Directeur de l'école sur proposition du conseil de cycle.